



Jeunesse et cohésion sociale

Aux parents des élèves des
établissements scolaires yverdonnois

Année scolaire 2021-2022
Prestations parascolaires proposées par la Commune

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre des renseignements concernant trois prestations parascolaires proposées par la Commune à vos enfants.

- ✓ **les transports scolaires**
- ✓ **les restaurants scolaires**
- ✓ **les devoirs accompagnés**

Ce livret réunit les informations principales, merci de le conserver à portée de mains.

Vous retrouverez les formulaires et les bulletins d'inscription sur le site internet de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Notre réception, à la rue de Neuchâtel 2, reste à votre disposition si nécessaire pour tout complément. Les documents y sont également proposés en version imprimée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jeunesse et cohésion sociale
Le Chef de service


Pierre-André Junod

Transports scolaires

Un remboursement de l'abonnement MOBILIS pour les élèves domiciliés à Yverdon-les-Bains peut être demandé à notre service selon les modalités suivantes :

- **Motion Cotting - pour les élèves de 1P à 8P**

Cette gratuité est accordée aux élèves dont le revenu annuel imposable des parents n'excède pas le montant de CHF 60'000.- selon la décision de taxation.

(Fournir une copie de la dernière décision de taxation des impôts)

- **Elèves de 7P à 11S domiciliés à plus de 2,5 km de l'établissement scolaire**

Cette gratuité est accordée aux élèves **si** le trajet entre le domicile (domicile légal selon le contrôle des habitants) et l'école est supérieur à 2.5km, le trajet en mode « piéton » sur Google Maps faisant foi.

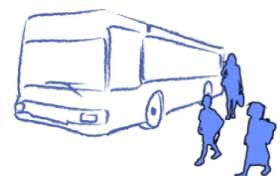
En cas de doute, vous pouvez contacter le Service jeunesse et cohésion sociale (JECOS) pour vérifier votre droit à un éventuel remboursement. Cette demande d'information peut être faite avant l'achat de l'abonnement.

Marche à suivre

- ✓ Acheter l'abonnement mensuel ou annuel
- ✓ Remplir le formulaire « demande de remboursement des frais de transport »
- ✓ Transmettre votre demande au Service JECOS en présentant la quittance d'achat originale mentionnant le nom de votre enfant et la validité de l'abonnement

* délai demande de remboursement de janvier à juillet : 31 juillet

* délai demande de remboursement d'août à décembre : 31 décembre



Restaurants scolaires

La Commune d'Yverdon-les-Bains propose un service de restauration scolaire avec des repas équilibrés dans les 4 lieux suivants les lundi, mardi, jeudi et vendredi à midi :

- **Restaurant scolaire de la Thièle**
Quai de la Thièle 2 (Espace Jeunes)
- **Restaurant scolaire des 4 Marronniers**
Avenue des 4 Marronniers 30 (EMS des 4 Marronniers)
- **Restaurant scolaire des Rives**
Rue de l' Arsenal 14 (Collège des Rives)
- **Restaurant scolaires des Isles - Fondation Petitmaître**
Avenue des Trois-Lacs 3 (Centre sportif des Isles)

Par ailleurs, des places pique-nique sur inscription peuvent être mises à disposition dans les restaurants scolaires des Isles et des Rives (micro-ondes à disposition pour réchauffer les repas).

Marche à suivre

- ✓ Remplir le bulletin d'inscription « Restaurants scolaires - Inscription 2021-2022 »
- ✓ Transmettre la demande dûment signée par les parents et l'enfant concerné au Service jeunesse et cohésion sociale

* Délai des inscriptions pour les **1P à 8P** : 07 juillet 2021

* Délai des inscriptions pour les **9S à 11S** : 09 août 2021



www.yverdon-les-bains.ch/restaurants-scolaires

cantines@yverdon-les-bains.ch

Devoirs accompagnés

La Commune d'Yverdon-les-Bains propose une prestation de devoirs accompagnés pour les élèves de la 3P à la 8P scolarisés à Yverdon-les-Bains.

Cette prestation a lieu dans les écoles de la Ville, les lundi, mardi et jeudi dès la fin des cours, ainsi que le mercredi après-midi.

Les devoirs accompagnés ont lieu durant les périodes scolaires uniquement, du 21 septembre 2021 au 9 juin 2022.

Marche à suivre

- ✓ Remplir le bulletin d'inscription « Devoirs accompagnés 2021-2022 »
- ✓ Transmettre la demande dûment signée par les parents et l'enfant concerné au Service jeunesse et cohésion sociale

* Début des inscriptions : 21 juin 2021

* Délai des inscriptions : 27 août 2021



www.yverdon-les-bains.ch/devoirs-accompagnes

devoirs.accompagnes@yverdon-les-bains.ch